

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**COMMUNE DE RUMIGNY**  
**80680 RUMIGNY**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**RÉUNION DU 19 MAI 2014**

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille quatorze, le lundi 19 mai à 20 heures 15 minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée le quinze mai 2014 par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

M. Dominique EVRARD, Mme Véronique DUQUESNE, MM. François BONNECHERE, Daniel GIRAULT, Mmes Florence MESSIO, Félicie ANDRIEU, Hélène FABRER, MM. Jean-Baptiste CARON, Richard MONNEHAY, Mme Karine BEAUGRAND, M. Vadim VAN KERCKHOVE, Mmes Marie-Claude BOUTIN, Dominique SCHAEVERBEKE, Dominique CROGNIER, M. Gérard ADT.

Le Conseil Municipal choisit pour secrétaire Mme Marie-Claude BOUTIN.

Compte rendu affiché le 27 mai 2014.

**LECTURE DU COMPTE RENDU DU 14 AVRIL 2014.**

Approuvé et signé par les membres présents.

**CCAS: FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CCAS.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il n'est pas fixé de nombre minimum de membre du CCAS. Toutefois, l'article L 123-6 prévoyant que 4 catégories d'associations doivent obligatoirement faire partie du conseil d'administration, on peut en déduire que ce nombre ne peut être inférieur à 4 membres nommés et 4 membres élus, soit 8 membres, en plus du Président.

Le Maire est Président de droit (art. R 123-7). Dès qu'il est constitué, le conseil d'administration élit en son sein un vice-président, qui le préside en l'absence du Maire (art. L 123-6).

Les membres élus du conseil d'administration du CCAS sont élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le vote est secret. Chaque conseiller municipal peut présenter une liste de candidats. Si le nombre de candidats est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à cette liste, le ou les sièges sont pourvus par les autres listes. Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste. Si une seule liste se présente comportant un nombre de candidats au moins égal au nombre de membres nécessaires, elle sera élue, même avec une seule voix. Il est toutefois préférable que cette liste unique comporte un nombre de candidats supérieur au nombre de sièges, afin de pourvoir à d'éventuelles vacances sans avoir à procéder au renouvellement de l'ensemble des administrateurs élus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer à 8 le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par le Maire.

## **ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire sollicite des candidatures au sein du Conseil Municipal.

Sont candidats :

- M. François BONNECHERE
- Mme Marie-Claude BOUTIN
- Mme Véronique DUQUESNE
- Mme Hélène FABRER

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations. Il décide d'approuver la composition dont le Maire a donné lecture. Mmes Marie-Claude BOUTIN, Véronique DUQUESNE, Hélène FABRER, M. François BONNECHERE.

sont proclamés membres du conseil d'administration du CCAS.

## **DESIGNATION DES PERSONNES QUALIFIEES**

Monsieur le Maire précise qu'il a invité par voie d'affichage sur les panneaux d'information de la mairie, par distribution d'un avis dans les boîtes à lettres et par information sur le site les associations représentant :

- des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- des associations familiales, désigné sur proposition de l'UDAF,
- des associations de retraités et de personnes âgées du département,
- des associations de personnes handicapées du département.

A présenter leur candidature avant le lundi 19 mai.

A ce jour, aucune candidature n'a été présentée.

Monsieur le Maire précise qu'en cas l'absence de candidature, il est amené à constater la « formalité impossible ». Il est délié de son obligation de désigner un représentant de ce type d'associations.

Il a décidé de nommer en lieu et place des « personnes qualifiées», c'est-à-dire des personnes qui participent à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune :

- Madame Véronique CAPELLIER
- Madame Marie ADT
- Madame Marie-Louise VELAY
- Monsieur Roger ASSELIN

Ces désignations feront l'objet d'un arrêté.

## **ELECTIONS EUROPEENNES : ORGANISATION DU BUREAU DE VOTE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les électeurs sont convoqués le dimanche 25 mai 2014 en vue de procéder à l'élection des représentants au Parlement Européen. Le scrutin sera ouvert à 8 heures et clos à 18 heures. Pour suivre le bon déroulement des opérations de vote, un bureau de vote doit être constitué. Il est composé de :

- un président
- au moins 2 assesseurs
- un secrétaire

Le bureau de vote est présidé par le Maire.

Il n'est pas indispensable que tous les membres du bureau siègent. Deux membres du bureau au moins doivent être présents pendant tout le cours des opérations électorales. Le bureau doit être au complet au moment de la clôture du scrutin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de fixer ainsi la composition du bureau de vote :

- Président : M. Dominique EVRARD
- Suppléants : Mme Véronique DUQUESNE, M. François BONNECHERE.
- Assesseurs : Mmes Florence MESSIO, Félicie ANDRIEU, Hélène FABRER, MM. Jean-Baptiste CARON, Richard MONNEHAY, Mme Karine BEAUGRAND, M. Vadim VAN KERCKHOVE, Mmes Marie-Claude BOUTIN, Dominique SCHAEVERBEKE, Dominique CROGNIER, MM. Gérard ADT, Roger ASSELIN.

- de fixer les permanences selon le tableau suivant :

Permanence	Président / suppléant	Assesseurs	
8h - 10h	Dominique EVRARD	Dominique CROGNIER	Florence MESSIO
10h - 12h	Véronique DUQUESNE	Gérard ADT	Dominique SCHAEVERBEKE
12h - 14h	Dominique EVRARD	Roger ASSELIN	Jean-Baptiste CARON
14h - 16h	François BONNECHERE	Félicie ANDRIEU	Vadim VAN KERCKHOVE
16h - 18h	Dominique EVRARD	Daniel GIRAULT	Karine BEAUGRAND

### **COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS**

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du Conseil Municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de dresser les listes suivantes :

Titulaires :	Suppléants :
Mme Marie Dominique GUIDE	M. Philippe COSSIN
M. Jean-Louis VASSEUR	M. Pierre DUMSER
Mme Arlette ONDERBEKE	M. Patrice FOUGERAY
M. Nicolas DASSONVILLE	M. Dominique VASSEUR
Mme Dominique SCHAEVERBEKE	M. Hervé DEBOURGIA
Mme Ginette DEBOURGIA	M. Jackie BERTRAND
Mme Marie ADT	M. Gérard ADT
M. Bernard GALTIER	M. René JEAN
M. Frédéric GUIDE	M. Jean-Claude FOURMAUX
M. Roger ASSELIN	M. Jean-Jacques MARIAGE
M. Michel DELECOLLE	M. Christian ROGIER
Mme Monique CHEVAL	M. David VASSEUR

Liste de commissaires domiciliés en dehors de la commune :

Titulaires :	Suppléants :
M. Patrick GLORIEUX (Hébécourt)	M. Hervé BLONDEL (Canaples)
M. Frédéric MACAIGNE (Vers sur Selle)	M. Valère LEPOETRE (Sains en Amiénois)

### **ADHESION A LA CHARTE D'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS**

M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la charte d'entretien des espaces publics proposée par l'Agence de l'Eau Artois Picardie et le Conseil régional de Picardie. Cette charte permet de diminuer dans un premier temps d'au moins 50% l'utilisation des produits phytosanitaires sur les zones à risque élevé identifiées d'ici 2016. La commune s'engage à respecter la charte et à respecter les conditions du niveau 3 dans un délai de 3 ans. La signature de la charte d'entretien des espaces publics permet d'obtenir un soutien financier de la part de l'Agence de l'Eau Artois Picardie et du Conseil régional de Picardie.

L'accompagnement technique de la charte d'entretien sera effectué par la FREDON en association avec Amiens Métropole. Il est pris en charge à hauteur de 100% pour l'année 2014 et 2015 et de minimum 80% pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser monsieur le Maire à :

- signer la charte d'entretien des espaces publics et veiller à la bonne exécution de ses engagements ;
- demander les subventions inhérentes à l'acquisition de matériel alternatif.

## QUESTIONS DIVERSES :

- Prochaine réunion de Conseil Municipal le jeudi 26 juin à 19 heures.
- Karine Beaugrand rend compte de la dernière réunion du SISCO avec la constitution des commissions et la poursuite de la réflexion sur la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.
- Hélène Fabrer fait part de la réunion du SISA qui a permis le vote du Président. Les différents délégués ont pour mission de repérer les personnes, de leur commune, non connues susceptibles d'avoir droit aux soins.
- Dominique Schaeverbeke relate la réunion du SIVU, à l'issue de laquelle Dominique Hesdin a été proclamé Président. Les Vice-Présidents étant les délégués des communes de Grattepanche et Saint Sauflieu.
- La clôture en bois du terrain scolaire, près de la grille d'entrée, est tombée sous le poids d'un enfant.
- Véronique Duquesne signale que les plantations dans les parterres se feront le mercredi 28 mai, rendez-vous à 16 heures devant la mairie.
- Daniel Girault fait remarquer que le nettoyage de l'atelier communal est en cours.
- Monsieur le Maire précise que Dominique Dhorne a été reconduit dans ses fonctions de Président du SIVOM. Il signale également que deux réunions du Conseil d'Amiens Métropole ont déjà eu lieu ; 1<sup>er</sup> Conseil d'Amiens Métropole pour l'élection du Président et des Vice-Présidents et 2<sup>ème</sup> Conseil pour la mise en place des commissions avec une représentation de toutes les communes.
- François Bonnechère présente le personnel communal à savoir 4 agents titulaires (3 techniques et 1 administratif) et 1 agent en contrat CAE. Les agents titulaires relèvent du centre de gestion de la fonction publique territoriale.